



## 15ème législature

<b>Question N° : 41563</b>	<b>De M. Marc Le Fur</b> ( Les Républicains - Côtes-d'Armor )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Enseignement supérieur, recherche et innovation		<b>Ministère attributaire</b> > Enseignement supérieur et recherche
<b>Rubrique</b> >enseignement supérieur	<b>Tête d'analyse</b> >Publication des algorithmes utilisés sur Parcoursup	<b>Analyse</b> > Publication des algorithmes utilisés sur Parcoursup.
Question publiée au JO le : <b>05/10/2021</b> Date de changement d'attribution : <b>21/05/2022</b> Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Marc Le Fur interroge Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur les algorithmes utilisés pour effectuer la sélection des bacheliers inscrits sur Parcoursup. Chaque année, malgré des dossiers solides, des milliers de jeunes gens n'accèdent pas, à leur grand regret, à la formation souhaitée. Il s'avère que les sélections sont effectuées de façon opaque à l'aide d'algorithmes dont personne ne connaît précisément le fonctionnement et les instructions. Il semblerait qu'aux critères de réussite scolaire se mêlent des critères géographiques, sociaux et même de « citoyenneté ». C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir faire preuve de transparence à ce sujet en publiant ces algorithmes et la pondération effectuée entre les différents critères retenus.